



# CONVENTION ECOLE DE FOOTBALL

A retourner au district Haute-Garonne de Football

**Compétition Ligue** : avant le 15 août dernier délai.

**Compétition District** : avant le début des compétitions.



**Un exemplaire à remplir par chaque club en convention avec l'école de football**

**ENTRE l'Ecole de Football** (Nom, numéro d'affiliation)

.....

représenté par son Président (Nom et Prénom)

.....

élysant domicile pour la circonstance au siège social du club,

**ET** (Nom, numéro d'affiliation)

.....

représenté par son Président (Nom et Prénom)

.....

élysant domicile pour la circonstance au siège social du club,

**Article 1** - La présente convention règle les rapports de l'Ecole de Football de

.....

avec le club de .....

concernant les obligations des Ecoles et des clubs au regard des Règlements Généraux et des compétitions de la Ligue d'Occitanie de Football. L'Ecole devra porter cette convention à la connaissance du club par son représentant légal, et obtenir préalablement un consentement express aux clauses de la convention.

**Article 2** - L'école de football a pour objet essentiel d'assurer la formation de jeunes et la pratique du football des catégories U6 à U17 incluses.

**Article 3** - L'école de football de .....

s'engage à présenter dans les compétitions régionales et/ou départementales autant d'équipes qu'il en faut au club de.....

pour être en conformité au regard des obligations des Règlements Généraux et des compétitions de la Ligue d'Occitanie de Football.

**Article 4** - Le club de .....

s'engage à mettre à disposition ses installations sportives durant toute la saison, pour les diverses compétitions dans lesquelles l'école de football est engagée.



**Article 5** - Le club de .....

s'engage à mettre à la disposition de l'école de football, des éducateurs qui lui seront demandés pour l'encadrement des diverses équipes.

**Article 6**- Chaque club s'engage à respecter les termes de la convention. Le District ou la Ligue Midi Pyrénées seront seuls juges en cas de litiges.

**Article 7**- Un exemplaire de cette convention doit être déposé au District de la Haute-Garonne de Football qui transmettra le ou les documents à la ligue avant le 1er septembre de la saison en cours pour enregistrement.

Lu et approuvé, le.....

Lu et approuvé, le.....

Le Président de l'école de Football

Le Président du Club

.....

.....

Signature

Signature